



FS CSA-Ministériel

du 9 janvier 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE :

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est essentiel de revenir sur la situation dramatique des personnels de Mayotte, durement frappés par le passage de l'ouragan Chido qui a ravagé l'île. Ces agents, déjà confrontés à des conditions de travail et de vie difficiles, se trouvent aujourd'hui dans une situation critique, manquant de moyens humains, matériels et structurels. Alors qu'ils continuent d'assurer leurs missions avec un engagement exemplaire, ils attendent de nous, une mobilisation totale et immédiate.

Les aides d'urgence, qu'elles soient matérielles, financières ou logistiques, doivent leur être apportées sans délai. Par ailleurs, **il est impératif que les démarches pour formuler des demandes d'aide soient grandement facilitées**, afin d'éviter tout frein administratif dans cette situation exceptionnelle. Nos collègues mahorais ont besoin de solutions concrètes et rapides pour retrouver un minimum de sérénité et de stabilité.

Cette Formation Spécialisée nous réunit, comme chaque année, pour analyser les bilans d'activité de l'Inspection Santé et Sécurité au Travail, de la médecine de prévention, du réseau des psychologues du personnel et du service social du ministère.

Malheureusement, force est de constater que peu d'indicateurs sont au vert au sein de notre ministère.

Sur la médecine de prévention, la situation reste critique : en 2023, 13 départements ne disposaient pas de médecin de prévention, et 4 régions sur 9 étaient dépourvues de médecin coordinateur. Face à la pénurie persistante, le secteur privé devance largement la fonction publique en termes de conditions d'exercice. Cela nous oblige de plus en plus à contractualiser avec des services de santé au travail privés. Si les convocations pour la surveillance médicale obligatoire montrent une légère amélioration, elles restent insuffisantes par rapport aux seuils réglementaires, et la fréquentation réelle des personnels continue, elle, de chuter dans toutes les directions.

Les constats des rapports de l'ISST se répètent d'année en année : manque de moyens, affaiblissement du réseau des acteurs SST, insuffisance des formations et de la montée en compétences, et méconnaissance de la réglementation par les chefs de service, sur qui reposent pourtant toutes les responsabilités en matière de santé et sécurité au travail. Ainsi, bien que les DUERP soient majoritairement présents, leur contenu demeure souvent imprécis et inadéquat.

En parallèle, **les psychologues du travail sont de plus en plus sollicités**, mais leurs missions restent mal comprises. Intervenant dans des collectifs en tension depuis des années, ils sont submergés par les demandes. Pour la première fois, l'alerte est donnée : ils pourraient devoir renoncer à certaines interventions faute de moyens. Pour l'**Union FO Justice**, une telle situation est inacceptable.

Les formations spécialisées de proximité, pourtant essentielles, ne remplissent pas leurs rôles. Elles ne mobilisent ni leurs attributions ni leurs ressources. Cela soulève des questions de formation, de moyens, **MAIS AUSSI ET SURTOUT DE VOLONTÉ**.

En bout de chaîne, ce sont toujours les personnels qui absorbent les conséquences : surcharge de travail, sous-effectifs chroniques, et fragilisation des dispositifs censés les protéger, les accompagner et les soigner.

Ces difficultés, faute de solutions immédiates, **pèsent sur le service social**, qui voit s'ajouter aux problématiques financières et familiales des demandes liées à la souffrance au travail et aux problèmes RH. Des difficultés qui peuvent aisément être évitées si un véritable travail d'anticipation et de prévention des situations de précarisation professionnelle mais aussi social est mis en place.

Bien que ces rapports datent de 2023, nous craignons que les prochains soient encore plus alarmants, avec l'affaiblissement des fonctions supports tenus essentiellement par des personnels administratifs au sein de notre ministère, pour garantir le bon fonctionnement de nos services.

Nos fonctionnaires et nos magistrats donnent beaucoup, parfois trop !

Nous leur devons, sur les années à venir, une politique ambitieuse de renforcement des dispositifs de prévention et d'alerte. Cela est indispensable pour que ce ministère retrouve la grandeur et la dignité qu'il doit offrir à ceux qui le servent.

L'Union FO Justice – le 9 janvier 2025

